

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ



Réglementant la circulation
Rue Suzanne Valadon - prolongation

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande reçue en date du 3 août 2026 de l'entreprise GAVANIER – ZA Occitania 87250 BESSINES SUR GARTEMPE concernant des travaux de couverture des locaux situés au 4 rue Suzanne Valadon à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant la nécessité de reconduire pour une semaine l'autorisation,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux de couverture au 4 rue Suzanne Valadon à BESSINES-SUR-GARTEMPE, l'entreprise GAVANIER est autorisée à occuper le domaine public par la pose d'une nacelle et barrières devant le 4 rue Suzanne Valadon.
Durant les travaux, prévus jusqu'au 23 août 2026, la circulation se fera par alternat.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par l'entreprise GAVANIER conformément à la réglementation en vigueur.

L'entreprise GAVANIER devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef du Centre de secours de BESSINES
L'entreprise GAVANIER

Fait et arrêté à Bessines, le 13 août 2026

Pour La Maire empêchée et par délégation
Le 1^{er} adjoint

Roland LEZEAUD

